

**PROCES VERBAL**  
**Du Conseil Municipal**  
**DU 28 AVRIL 2021**

<u>Nombre de Conseillers :</u>			<u>Date de la convocation :</u>	<u>Date d'affichage :</u>
<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>votants</i>		
11	9	10	25.04.2021	25.04.2021

*L'an DEUX MIL VINGT ET UN, LE VINGT-HUI AVRIL à 18H30 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noureddine SGHAIER.*

*Etaient présents : Mme Anne-Marie DELABRE ; MM. Éric KELECHIAN ; Gérard PETIT ; Bruno PLAZA ; Franck DENIS ; Romain BOURGINE ; Stanislas SULLY ; Arnaud BAUDRY .*

*Etaient absents : Mmes. Sonia KELECHIAN ; Jessyca KOPACZ.*

*Pouvoirs : Mme Sonia KELECHIAN a donné pouvoir à M. Eric KELECHIAN.*

*A été nommé secrétaire : M. Eric KELECHIAN.*

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 24 mars 2021
- Modification des statuts du COSEC
- Point sur les travaux des Moulins de Merey
- Informations et questions diverses.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 MARS 2021.**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 24/03/2021.

**DELIBERATION PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE  
MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE GESTION DU  
COSEC LUCIE AUBRAC DE BUEIL.**

**Délibération 2021-13**

Vu le code générale des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° D 2020/12-01 du Syndicat de Gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil, du 15 décembre 2020 approuvant la modification des statuts du Syndicat de Gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil ;

Vu le projet de modification de statuts du Syndicat de Gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil, joint en annexe ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la modification des statuts, notamment les articles :

- ✧ Article 3 – Adhésion et retrait des membres délibérants,

- ✧ Article 7 – Institution d'un bureau,
- ✧ Article 8 – Fonctionnement du comité et du bureau.

### **Après en avoir délibéré, DECIDE**

**Article 1** : D'adopter le projet de modification des statuts joint en annexe.

**Article 2** : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

**Article 3** : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Article 4** : Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**Pour** : 10      **Contre** : 0      **Abstention** : 0

### **SUJETS NON SOUMIS A DELIBERATION**

#### Point sur les travaux des Moulins de Merrey :

Monsieur le Maire expose les détails du chantier en cours. Il précise que des barrières ont été mises en place pour protéger les zones non encore revêtues d'enrobé. Il fait état du calendrier prévisionnel et mentionne que le raccordement des riverains devrait avoir lieu à partir du 3 juin et pour une durée d'environ 15 jours. L'enlèvement des poteaux et câbles aériens ainsi que l'installation de l'éclairage public débutera fin juin.

Il explique également que l'entreprise chargée de l'implantation des feux tricolores attend l'accord de la mairie pour les brancher. Il suggère au conseil de le faire afin de permettre une circulation plus aisée dès que possible. Le conseil y est favorable.

Monsieur Bruno Plaza souligne le fait que le chemin d'accès à la propriété de Madame Shaheen, pourrait poser problème en cas de grosse pluie qui provoquerait un ravinement débouchant directement sur la route nouvellement refaite. Monsieur le Maire répond qu'il est prévu d'installer un avaloir à cet endroit.

### **DIVERS :**

#### Gens du voyage :

Monsieur le Maire explique que les gens du voyage qui s'étaient installés sur le terrain de sport l'année dernière, ont demandé à y revenir cette année. Monsieur Romain Bourguine, leur a répondu qu'un enrochement avait été fait et que l'accès y était par conséquent impossible. Il a également prévenu certains riverains de l'intention des gens du voyage, afin qu'ils le préviennent en cas de tentative d'accès malgré tout. Ils n'ont toutefois rien tenté.

#### Sécurité incendie :

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le responsable du SDIS (service d'incendie et de secours), afin d'avoir des précisions sur la sécurité incendie dans la commune. Il s'avère qu'il est parfois compliqué d'assurer cette sécurité sur certaines habitations isolées, car la loi prévoit qu'installer un hydrant aux abords

d'une propriété privée isolée, aurait un caractère de privilège. Un problème sanitaire s'ajoute à cela aussi, car l'eau pourrait stagner dans la canalisation et se polluer. Installer un poteau incendie supplémentaire ne peut donc se faire que si plusieurs habitations sont concernées. Dans le cas de ces résidences isolées, la seule solution est donc que le propriétaire fasse installer à ses frais un bassin d'au moins 120 m<sup>3</sup>. Si ce n'était pas le cas, les pompiers pourraient toujours assurer la sécurité de ces maisons grâce aux camions citerne, mais il serait impossible au propriétaire d'obtenir un permis de construire ou une autorisation de travaux sans ce bassin.

#### Elections Départementales et Régionales :

Monsieur Romain Bourguin rappelle que les élections Départementales et Régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain et qu'il va être nécessaire de former 2 bureaux de vote distincts. De ce fait six personnes devront être présentes simultanément, trois dans chacun des bureaux de vote. Il demande à chacun ses préférences quant au créneau horaire souhaité. Il explique également que la Préfecture propose aux personnes qui participeront à l'organisation de ces élections ainsi qu'au dépouillement, de se faire vacciner. Pour cela, il est nécessaire d'établir une liste des personnes volontaires. Il prend donc note de la volonté de chacun des membres des futurs bureaux. Cette liste sera transmise dès le lendemain à SNA, qui se chargera de transmettre les listes de toutes les communes de l'Agglomération en Préfecture. Les personnes ne souhaitant pas se faire vacciner devront effectuer un autotest au maximum 48 heures avant le jour des scrutins. Ainsi, les élections pourront se tenir dans un climat sécuritaire.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### Fibre optique :

Madame Anne Marie Delabre demande s'il est prévu que la fibre optique soit également installée sur les Vaux de Merrey. Monsieur le Maire affirme qu'elle sera installée sur toute la commune, y compris les hameaux.

##### Antenne 5G :

Monsieur Eric Kelechian demande à quel moment l'antenne 5G installée par Orange, sera en fonction. Monsieur le Maire répond qu'il est prévu qu'elle entre en fonction à la fin de l'année 2021.

##### Construction illicite :

Monsieur Bruno Plaza signale qu'une construction illicite pourrait avoir été implantée sur l'île située en face des Moulins de Merrey. Il suggère qu'un élu se rende sur place pour en discuter avec le propriétaire et lui demander de déposer une demande de travaux rétroactive afin de se mettre en conformité avec la loi. Monsieur le Maire va s'en charger.

##### Décharge sauvage :

Monsieur Bruno Plaza, signale également que des épaves de voiture sont agglutinées aux abords de la maison sur pilotis située sur l'île. Il précise que ces carcasses pourraient polluer la rivière en cas de crue. Monsieur le Maire va voir ce qu'il est possible de faire pour s'en débarrasser.

La séance est levée à 20h10